

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	8	/	7

Date de la convocation
15 septembre 2023

**N° 25092023008****VENTE LOT PARCELLE AB 250  
A LA SCI LHOSTE-6**

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois  
et le vingt-cinq septembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., MICHEL A., ROCHER P., Mmes VIDAL F., ROY S., BONCOMPAIN C., MARTEL D.Absents : Mrs MIGNE J., GARRABOS F., ARNAUD A., FOURY D., CHABIDON D., Mme VEROT V., BRUNETON M.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Société SCI LHOSTE-6, représentée par Monsieur LHOSTE Aymeric, domicilié à SAINT-PAULIEN (43350) – Anviac – 4 rue du Four banal, souhaite acquérir un lot de la parcelle cadastrée AB 250, propriété de la Commune de CHASPUZAC.

Le lot d'environ 560 m2 que souhaite acquérir la SCI LHOSTE-6, situé à CHASPUZAC – Rue des Ailes Volantes, fera l'objet d'un bornage afin de délimiter la surface à céder.

Monsieur le Maire propose de fixer à 45,00 euros hors taxes le prix de vente du m2 à la SCI LHOSTE-6, représentée par Monsieur LHOSTE Aymeric pour une surface d'environ 650 m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

☞ de vendre à la Société LHOSTE-6 représentée par Monsieur LHOSTE Aymeric, un lot d'environ 650 m2, de la parcelle AB 250, qui fera fait l'objet d'un bornage afin de connaître la surface à céder, au prix de 45,00 euros hors taxes.

☞ la parcelle sera vendue à la SCI LHOSTE-6, représentée par Monsieur LHOSTE Aymeric sous réserve de l'obtention du permis de construire.

☞ autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette vente

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 25 septembre 2023  
Pour extrait certifié conformeLE MAIRE,  
Michel JOUBERT**Vote**

Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 19 octobre 2023

et publication ou notification  
du 19 octobre 2023**AR Prefecture**043-214300626-20230925-25092023008-DE  
Reçu le 19/10/2023